



CONSEIL MUNICIPAL Séance du 18 mai 2026

PROCÈS VERBAL

Le lundi DIX-HUIT MAI deux mille vingt-six à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu de la salle du conseil en Mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur BELLEUVRE Jean-Claude, Maire.

Etaient présents : BELLEUVRE Jean-Claude, BREUX LUCIEN Delphine, RUEL Isabelle, BOULAND Sébastien, LEBOUCHER Jérôme, AMILIEEN Pauline, RAVIGNON Jérôme (arrivé après le vote du 1^{er} point à l'ordre du jour), RIANDIERE Mélanie, REYSSEIX Béatrice, MEURANT Romain, THIELLEUX Marie-Laure, DAILLIERE Grégory (arrivé à la fin du rapport des décisions), PRUD'HOMME Yolande.

Etaient absents et/ou excusés : BUCHE Luc donne pouvoir à BELLEUVRE Jean-Claude, COLLET Julien donne pouvoir à BOULAND Sébastien.

CONVOCATION DU 12 MAI 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS : 13

NOMBRE DE CONSEILLERS VOTANTS : 15

Madame AMILIEEN Pauline est nommée secrétaire de séance pour l'assemblée en ce jour.

Ouverture de la séance à 20h00.

Monsieur Le Maire demande si l'assemblée générale a des remarques particulières sur le compte-rendu validé précédemment par le secrétaire de séance. Tous les conseillers présents acceptent celui-ci. Le conseil n'émet pas de remarques particulières.

Ordre du Jour :

RAPPORT DES DECISIONS	2
ADMINISTRATION	2
I. Salle des Fêtes : Tarification pour les élus et les agents municipaux	2
II. Règlement intérieur du Conseil municipal 2026	2
PERSONNEL	3
III. Augmentation du temps de travail de l'agent d'entretien des locaux	3
QUESTIONS DIVERSES	3

RAPPORT DES DECISIONS

RAPPORT SUR LES DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL au 18 MAI 2026

FINANCES – DEPENSES < 10 000€			
DATE	FOURNISSEUR	MONTANT TTC	OBJET
28/04/2026	Fournier publications	295.00 €	Guide procédures funéraires
	Soreau agri	370.03 €	Réparation fuite tracteur
30/04/2026	SETON	160.62 €	Panneaux vigipirate
05/05/2026	AXESS INDUSTRIE	1606.80 €	Portique salle des fêtes

ADMINISTRATION

I. Salle des Fêtes : Tarification pour les élus et les agents municipaux

➤ DEL-2026-044

M. le Maire propose au conseil municipal que les élus ainsi que les agents de la collectivité aient la possibilité de réserver la salle des fêtes une seule fois par an au tarif d'une 2^{ème} location appliqué pour les associations de la commune des Rairies.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à 13 voix pour et 1 voix contre :

- **D'accepter le tarif proposé pour les élus et les agents.**

II. Règlement intérieur du Conseil municipal 2026

➤ DEL-2026-045

M. le Maire expose à l'assemblée :

L'article L. 2121-8 du Code général des collectivités territoriales prévoit que l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

A cette fin, un projet de règlement est proposé.

M. le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement, qui retrace les modalités de fonctionnement du Conseil mais également les moyens mis à disposition des élus municipaux.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le règlement intérieur joint en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'accepter le règlement intérieur annexé.**

PERSONNEL

III. Augmentation du temps de travail de l'agent d'entretien des locaux

➤ DEL-2026-046

Pour un souci d'organisation, il est souhaité que l'agent en charge de l'entretien des locaux et la surveillance des enfants ai un temps de travail un peu plus important. L'augmentation étant inférieure à 10% du temps de travail, il n'y a pas nécessité de faire appel à l'avis du comité technique du CDG 49.

Ainsi il est demandé au conseil de bien vouloir délibérer sur le poste en question.

Le conseil municipal,

Vu le décret 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés à temps non complet ;

Vu la création de poste d'agent de service à temps incomplet par délibération du 27 novembre 1984 ;

Vu la délibération du 4 décembre 2001 augmentant le temps de travail à 25.42/35^{ème} ;

Vu la délibération du 18 mars 2005 augmentant le temps de travail à 27.47/35^{ème} ;

Vu la délibération du 22 avril 2013 augmentant le temps de travail à 28/35^{ème} ;

Vu la délibération du 16 juin 2014 augmentant le temps de travail à 29/35^{ème} ;

Considérant qu'il convienne d'augmenter légèrement le temps de travail de l'agent pour des raisons d'organisation ;

Considérant que cette modification est inférieure à 10% du temps de travail de l'agent ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'accepter que le poste d'agent d'entretien des locaux soit porté au temps non complet de 29,58/35^{ème}**
- **De dire que cette décision est prise à partir du 01/09/2026.**

QUESTIONS DIVERSES

Dates à retenir :

- Prochains conseils : 15 juin, 6 juillet, 14 septembre, 12 octobre, 16 novembre et 14 décembre 2026.
- Vœux du Maire 2027 : 8 Janvier 19h00 à la Salle des fêtes de la Coulée.

Composition commission de contrôle des listes électorales :

- Titulaire : PRUD'HOMME Yolande.
- Suppléant : RAVIGNON Jérôme.

Budget : Le fonctionnement d'un budget au sein d'une collectivité a été présenté afin que les élus aient une première approche de celui-ci. Pour clôturer, le budget 2026 voté le 9 mars dernier leur a été exposé.

Commission voirie :

- Enfouissement des réseaux par le SIEML : la rue des Fourneaux est presque terminée ainsi que la rue de la Coulée. La rue des Mortiers est commencée depuis cette semaine.
- Rue de Bazouges : les travaux de déplacement du réseau Orange au niveau de l'entreprise Montrieux sont en attente suite à des problèmes d'implantations des nouveaux poteaux.
- Marquages au sol/commande panneaux : des devis sont cours.
- Un règlement de voirie est en projet sur la commune.

Commission cimetière :

- Une mise à jour est en cours sur le logiciel avec les photos suite aux reprises des concessions faites ces dernières années par la commune.
- Une mise à jour du règlement du cimetière est également prévue.

Sans autre question, la séance est levée à 21h40.

SIGNATURES :

Le Secrétaire de séance
Mme AMILIEN Pauline

Le Maire
M. BELLEUVRE Jean-Claude